



**85 – VENDÉE**

**CAPL n° 2 du 10 juillet 2015**

**Mouvements de mutation des agents de catégorie B**

**DECLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président,

Concernant le mouvement d'affectation 2015 pour la catégorie B, nous dénonçons une fois de plus le calendrier tardif des opérations qui génère une gestion tendue des affectations avec un taux grandissant d'insatisfaits. Les travaux de la CAPN de mutation B se sont achevés le 30 juin 2015. Ce calendrier n'est pas respectueux des agents en attente de mutation et des représentants siégeant en CAP.

Pour ce premier mouvement fusionné de la catégorie B nous sommes loin, bien loin du rêve annoncé... En effet 1 713 emplois restent vacants à l'issue du mouvement du 1er septembre 2015. Cette politique d'emploi, que nous dénonçons sans cesse depuis de trop nombreuses années, conduit la DGFIP à prioriser certaines missions et à organiser l'abandon d'autres. Par conséquent, nous revendiquons d'ores et déjà pour les contrôleurs changeant de filière, une formation complète avec un temps d'adaptation nécessaire à leur nouvel emploi. L'administration se doit de se donner les moyens de former ses agents en toutes circonstances. Elle devra le traduire dans les faits en donnant les moyens à l'agent de se former à son nouveau métier. Ceci est valable d'ailleurs pour tout changement de poste, y compris au sein d'une même filière.

FO-DGIP revendique toujours un véritable second mouvement d'affectation au 1er mars de chaque année au lieu et place du mouvement complémentaire. Cela permettrait d'accélérer le remplacement suite à des départs en retraite sans devoir attendre le 1er septembre et laisser ainsi des services en sous effectif pendant plusieurs mois. Dans le département, trop de services connaissent souvent ce désagrément et c'est inacceptable.

Pratiquement tous les chefs de service se plaignent désormais de leur difficulté à organiser le fonctionnement de leur service respectif. Lorsque ils vous rencontrent pour vous signaler leurs difficultés quotidiennes, ils expriment leurs besoins en effectif et désormais, comme seule réponse, vous en êtes à leur expliquer qu'ils devront s'en passer sans leur dire comment faire... Nous osons réaffirmer qu'il s'agit là de non assistance à personnel en danger alors que vous êtes responsable de la santé de vos collaborateurs. Le mal-être est palpable sur tous les sites du département et les mises à disposition promises des EDR ne suffiront pas à compenser les absences multiples qui s'accumulent partout. Vous êtes systématiquement à court d'argument lorsque nous évoquons ces sujets et cela est révélateur d'une situation dramatique pour l'avenir de notre administration et des agents qui la composent.

Dans le cadre du mouvement d'affectation locale, les représentants FO-DGFIP ont à voter sur le mouvement juridique . Ils souhaitent donc connaître :

- la situation des effectifs de la catégorie B sur chaque structure au niveau de chaque résidence.
- la liste des contrôleurs à la disposition au 1° septembre 2015 avec leur affectation locale, ainsi que tous les détachements.

**F.O.-DGFIP** exige a minima le comblement des emplois à hauteur des vacances.

**F.O.-DGFIP** dénonce la politique de l'administration qui consiste à multiplier le nombre de personnels ALD.

**F.O.-DGFIP** dénonce un système d'apports par départements puis par RAN inadapté à notre réseau et revendique des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible à la commune, mission et structure ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- le maintien au département de tous les promus de C en B ;
- la possibilité, pour tous, de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

**F.O.-DGFIP** exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.